



## Procès Verbal

### Conseil municipal du vendredi 30 mars 2018 à 19h

Avant d'ouvrir la séance du Conseil municipal, M. le Maire propose d'observer une minute de silence en hommage aux victimes des derniers événements au niveau national.

Étaient présents : Claude CAUDAL, Pierrick CARDINAL, Liliane SAGER, Jean-François DUPIN, Brigitte BREDELOUX, Sébastien POSTLETHWAITE, Maryse ODION, Gilles CABALLERO, Yannick LEMINOX, Dominique SIMON, Frédérique FEVE, Nicolas PACAUD

Étaient absents : Emilie EVERAERT-CHARPENTIER (pouvoir à Gilles CABALLERO) Freddy BALOSSINI (pouvoir à Dominique SIMON), Jean-Luc LE BRIGAND (pouvoir à Frédérique FEVE)

Désignation du secrétaire de séance (article L2121-15 CGCT) : Sébastien POSTLETHWAITE

Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2018 :

Le Procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

Modification de l'ordre du jour :

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'ajout d'un point : « Marché public de fournitures administratives : convention de groupement de commandes entre La Plaine sur Mer, Préfailles et St Michel Chef Chef ».

## Finances

### 1. Approbation du compte de gestion 2017 – budget principal de la commune

Présents : 12		Votants : 15	
POUR : 15	CONTRE : /	ABSTENTION : /	

Rapporteur : Pierrick CARDINAL

Le compte de gestion produit par le comptable retrace les opérations budgétaires en dépenses et recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Conforme au compte administratif, le compte de gestion n'appelle aucune observation de la part de la trésorerie de Pornic. Il fait apparaître les résultats de clôture effectivement arrêtés suivants :

Fonctionnement	Résultat de	356 107,77 €
Investissement	Résultat de	- 20 095,64 €

*La commission des Finances du 9 mars 2018 et le Bureau du 23 mars 2018 ont pris acte.*

Délibération adoptée

*Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par M. le Receveur municipal et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif.*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1612-12, L2121-31,*

*Vu l'avis de la commission finances du 9 mars 2018,*

*Considérant l'identité de valeur entre les écritures contenues dans ces documents ;*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :*

*- PREND acte de l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017,  
- PREND acte de l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,*

*- DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.*

**2. Approbation du compte administratif 2017 – budget principal de la commune**

Présents : 11	Votants : 14	
POUR : 13	CONTRE : /	ABSTENTION : 1 (J-L Le Brigand par pouvoir)

Rapporteur : Pierrick CARDINAL

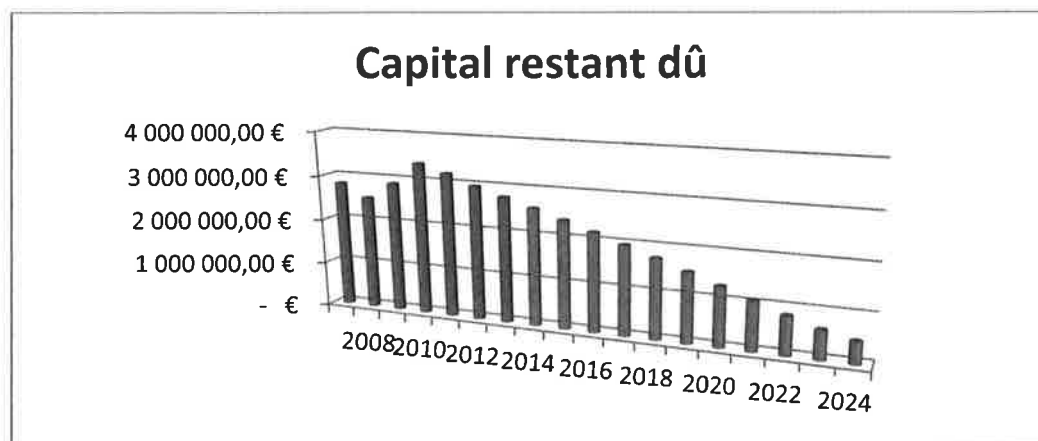
Les écritures du compte administratif, conformes au compte de gestion établi par le Comptable public, font apparaître le résultat suivant :

		Investissement	Fonctionnement	Total
<b>Compte administratif - Compte de gestion</b>	Recettes (a)	1 890 160,52 €	2 148 839,06 €	4 038 999,58 €
	Dépenses (b)	1 588 386,20 €	2 416 960,47 €	4 005 346,67 €
	RESULTAT DE L'EXERCICE (c) = (a) - (b)	<b>301 774,32 €</b>	<b>-268 121,41 €</b>	<b>33 652,91 €</b>
	Résultat reporté N-1 (d)	-321 869,96 €	624 229,18 €	302 359,22 €
	RESULTAT DE CLOTURE (e) = (c) + (d)	<b>-20 095,64 €</b>	<b>356 107,77 €</b>	<b>336 012,13 €</b>
Restes à réaliser (f)	-314 855,00 €		-314 855,00 €	
<b>RESULTATS DEFINITIFS (g) = (e) + (f)</b>	<b>-334 950,64 €</b>	<b>356 107,77 €</b>	<b>21 157,13 €</b>	

### La dette :

Au 31 décembre 2017, le capital restant dû pour le budget principal est de 2 186 458,65 €.

- Montant des intérêts en 2017 : 51 596,76 €
- Montant du capital en 2017 : 205 845,40 €



### Les soldes intermédiaires de gestion :

Soldes intermédiaires de gestion	CA 2017
Recettes Réelles de Fonctionnement	2 765 861,93 €
Dépenses Réelles de Fonctionnement	2 330 628,24 €
Epargne de gestion brute	435 233,69 €
Taux d'épargne brute (satisfaisant ente 8% et 15%)	15,74%
Capacité de désendettement (acceptable entre 10 et 12 ans)	5,02 ans
Epargne de gestion nette	177 791,53 €

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'adopter le compte administratif 2017 du budget principal de la commune.

*La commission des Finances du 9 mars 2018 et le Bureau du 23 mars 2018 ont émis un avis favorable à l'unanimité.*

### Délibération adoptée

*Après le départ de Monsieur le maire qui laisse la présidence de l'assemblée à Monsieur Pierrick CARDINAL, adjoint au maire, conformément au Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1612-12, L2121-31,*

*Vu le budget primitif adopté le 31 mars 2017 ;*

*Vu l'avis de la commission finances du 9 mars 2018,*

*Considérant que le compte de gestion produit par le receveur municipal pour l'exercice 2017 a été approuvé ce jour ;*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :*

*- ADOPTE le compte administratif de la commune, pour l'exercice 2017, arrêté comme suit :*

		Investissement	Fonctionnement	Total
<b>Compte administratif</b>	Recettes (a)	1 890 160,52 €	2 148 839,06 €	4 038 999,58 €
	Dépenses (b)	1 588 386,20 €	2 416 960,47 €	4 005 346,67 €
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (c) = (a) - (b)</b>	<b>301 774,32 €</b>	<b>-268 121,41 €</b>	<b>33 652,91 €</b>
	Résultat reporté N-1 (d)	-321 869,96 €	624 229,18 €	302 359,22 €
	<b>RESULTAT DE CLOTURE (e) = (c) + (d)</b>	<b>-20 095,64 €</b>	<b>356 107,77 €</b>	<b>336 012,13 €</b>
Restes à réaliser (f)	-314 855,00 €		-314 855,00 €	
<b>RESULTATS DEFINITIFS (g) = (e) + (f)</b>	<b>-334 950,64 €</b>	<b>356 107,77 €</b>	<b>21 157,13 €</b>	

### **3. Affectation des résultats 2017 – budget principal de la commune**

Présents : 12	Votants : 15	
POUR : 15	CONTRE : /	ABSTENTION : /

Rapporteur : Pierrick CARDINAL

Il est rappelé les éléments constatés au compte administratif 2017 :

- Résultat de fonctionnement..... + 356 107,77 €
- Résultat d'investissement..... - 20 095,64 €
- Solde des restes à réaliser..... - 314 855,00 €

Le besoin de financement de la section d'investissement est donc de..... + 334 950,64 €

Il est proposé d'affecter le résultat du CA 2017 de la façon suivante :

- Résultat d'investissement reporté (001)..... - 20 095,64 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) ..... 334 950,64 €
- Excédents de fonctionnement (002)..... + 21 157,13 €

*La commission des Finances du 9 mars 2018 et le Bureau du 23 mars 2018 ont émis un avis favorable à l'unanimité.*

Délibération adoptée

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-5,*

*Vu l'avis de la commission finances du 9 mars 2018,*

*Vu le compte de gestion du receveur,*

*Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 du budget principal de la commune,*

*Constatant que le compte administratif présente un résultat de clôture :*

- *Résultat de fonctionnement + 356 107,77 €*
- *Résultat d'investissement - 20 095,64 €*

- Solde des restes à réaliser - 314 855,00 €  
 Le besoin de financement de la section d'investissement est donc de + 334 950,64 €  
 Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'affecter le résultat du CA 2017 de la façon suivante :  
 Résultat d'investissement reporté (001) ..... - 20 095,64 €  
 Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) ..... 334 950,64 €  
 Excédents de fonctionnement (002) ..... + 21 157,13 €

**4. Vote des taux de contributions directes locales 2018**

Présents : 12		Votants : 15	
POUR : 15	CONTRE : /	ABSTENTION : /	

Rapporteur : Pierrick CARDINAL

Monsieur le Maire propose de maintenir pour 2018 les taux d'imposition 2017 des taxes locales.

En conséquence, sont proposés les taux suivants pour 2018 :

Taxe d'habitation ..... 11,58 %  
 Taxe foncière bâtie ..... 15,26 %  
 Taxe foncière non bâtie ..... 43,53 %

*La commission des Finances du 9 mars 2018 et le Bureau du 23 mars 2018 ont émis un avis favorable à l'unanimité.*

Délibération adoptée

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2334-4, D 1612-1,  
 Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1639A,  
 Sur proposition de la commission finances du 9 mars 2018,*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :*

*- DECIDE de reconduire pour 2018 les taux d'imposition 2017 des taxes locales :*

<i>Taxe</i>	<i>Taux 2018</i>
<i>Taxe d'habitation</i>	<i>11,58%</i>
<i>Foncier bâti</i>	<i>15,26%</i>
<i>Foncier non bâti</i>	<i>43,53%</i>

**5. Approbation des subventions aux associations pour 2018**

Présents : 12		Votants : 15	
POUR : 15	CONTRE : /	ABSTENTION : /	

Rapporteur : Pierrick CARDINAL

Comme chaque année, un courrier a été envoyé à l'ensemble des associations subventionnées en 2017 leur demandant d'adresser le montant de subvention sollicité pour 2018. Un certain nombre de demandes de subventions spontanées sont également parvenues en mairie.

L'attribution des subventions aux associations est conditionnée à la remise de 5 documents :

- Le bilan de l'année N-1,
- La situation de trésorerie,
- Les projets avec un budget prévisionnel de l'année N,
- Le compte rendu de la dernière Assemblée Générale,
- L'engagement de respecter les biens publics mis à leur disposition.

L'ensemble des demandes a été examiné par la commission finances. Elle propose l'attribution des subventions conformément au tableau ci-après.

Il est rappelé que depuis 2016, les subventions aux associations à caractère social sont prises en charge par le budget du CCAS.

*La commission des Finances du 1<sup>er</sup> décembre 2017 et le Bureau du 23 mars 2018 ont émis un avis favorable à l'unanimité.*

Délibération adoptée

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1611-4 et L2311-7;*

*Sur proposition de la commission finances du 1<sup>er</sup> décembre 2017 ;*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :*

- **DECIDE** d'attribuer au titre de l'année 2018 les montants de subvention précisés pour chacune des associations énumérées, conformément à la liste ci-après,
- **PRECISE** que l'attribution des subventions aux associations est conditionnée à la remise de 5 documents :
  - *Le bilan 2017,*
  - *La situation de trésorerie,*
  - *Les projets avec un budget prévisionnel,*
  - *Le compte rendu de la dernière Assemblée Générale,*
  - *L'engagement de respecter les biens publics mis à leur disposition,*
- **AJOUTE** que les subventions aux établissements scolaires seront versées sous réserve du justificatif de la scolarisation du (des) enfant(s),
- **AUTORISE** le maire à signer les éventuelles conventions liées à ces subventions.

Association	Ville	Attribution 2018
-------------	-------	------------------

ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS ET COMMEMORATIONS		
FNACA	44210 PORNIC	145,00 €
SOUVENIR BOIVRE LANCASTER	44120 VERTOU	200,00 €
UNC La Plaine/Préfailles	44770 LA PLAINE SUR MER	290,00 €
<b>Sous-total</b>		<b>635,00 €</b>

ASSOCIATIONS CULTURELLES		
ABACADA	44770 PREFAILLES	422,00 €
ASSOCIATION ST-ETIENNE	44770 PREFAILLES	300,00 €
BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	44770 PREFAILLES	7 350,00 €
CARNAPREF	44770 PREFAILLES	2 000,00 €
CLUB AMITIE ET LOISIRS DE PREFAILLES	44770 PREFAILLES	380,00 €
GAILLARDS D'AVANT	44770 PREFAILLES	238,00 €
MUSIC'S COOL	44770 PREFAILLES	2 500,00 €
<b>Sous-total</b>		<b>13 190,00 €</b>

ASSOCIATIONS LIEES AUX AFFAIRES SCOLAIRES ET A L'ENFANCE		
ADAPEI	44760 LES MOUTIERS EN RETZ	74,00 €

<b>AMICALE DES PETITS MOUSSES</b>	44770 PREFAILLES	475,00 €
<b>BTP CFA Loire-Atlantique</b>	44805 SAINT-HERBLAIN cedex	111,00 €
<b>COOPERATIVE SCOLAIRE</b>	44770 PREFAILLES	750,00 €
<b>FAL 44 - Soleil de Jade (A.L.S.H.)</b>	44770 PREFAILLES	6 000,00 €
<b>MFR ST Père en Retz</b>	44320 ST PÈRE EN RETZ	37,00 €
<b>OGEC Ecole Notre-Dame</b>	44770 LA PLAINE SUR MER	259,00 €
<b>OGEC PORNIC</b>	44210 PORNIC	74,00 €
<b>OGEC St Joseph</b>	44210 STE MARIE SUR MER	148,00 €
<b>Sous-total</b>		<b>7 928,00 €</b>

<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>		
<b>JUDO COTE DE JADE</b>	44560 PAIMBOEUF	259,00 €
<b>OCEANE FOOTBALL CLUB</b>	44210 PORNIC	74,00 €
<b>SNSM de Paris</b>	75009 PARIS	2 254,00 €
<b>SOCIETE DE CHASSE La Plaine/Préfailles</b>	44770 LA PLAINE SUR MER	153,00 €
<b>TROPP</b>	44770 LA PLAINE SUR MER	370,00 €
<b>VELO CLUB SEBASTIANNAIS</b>		1 200,00 €
<b>Sous-total</b>		<b>4 310,00 €</b>

<b>TOTAL</b>	<b>26 063,00 €</b>
--------------	--------------------

**6. Avance remboursable du budget principal au budget annexe du Port de la Pointe St Gildas**

Présents : 12		Votants : 15	
POUR : 15	CONTRE : /	ABSTENTION : /	

Rapporteur : Pierrick CARDINAL



Afin de financer l'installation d'un totem à carte bancaire, ainsi que l'entretien du plan de mouillage du Port, il est proposé au Conseil municipal de mettre en place une avance remboursable du budget principal de la commune au profit du budget annexe du Port de la Pointe St-Gildas, à hauteur de 35 000 €.

Ces nouvelles installations génèreront des recettes sur plusieurs années. Aussi, il est proposé d'étaler le remboursement de l'avance sur 4 ans maximum.

*Le Bureau du 23 mars 2018 a émis un avis favorable à l'unanimité.*

Délibération adoptée

*Vu le code général des collectivités territoriales ;*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :*

- **APPROUVE** le versement d'une avance remboursable du budget principal de la commune au profit du budget annexe du Port de la Pointe St-Gildas pour un montant de 35 000 €,
- **AUTORISE** le maire à effectuer les demandes de mouvements financiers (avances et remboursements par le Comptable public),
- **PRECISE** que le solde de cette avance devra être à zéro de part et d'autre au 31 décembre 2021 au plus tard.

**7. Avance remboursable du budget principal au budget annexe de l'Ecole de voile**

Présents : 12		Votants : 15	
POUR : 15	CONTRE : /	ABSTENTION : /	

Rapporteur : Pierrick CARDINAL

Afin de pouvoir payer les dépenses du début d'année (notamment les charges de personnel) avant de n'avoir pu encaisser les premières recettes, il est proposé au Conseil municipal de mettre en place une avance remboursable du budget principal de la commune au profit du budget de l'école de voile, à hauteur de 20 000 € maximum.

Il est précisé que le budget annexe remboursera ce montant au budget principal au fur et à mesure de l'encaissement des recettes, avant le 31 décembre de l'année en cours.

Dans la mesure où un budget annexe doit s'autofinancer par lui-même, ce système d'avance remboursable constitue une dérogation prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales.

*Le Bureau du 23 mars 2018 a émis un avis favorable à l'unanimité.*

Délibération adoptée

*Vu le code général des collectivités territoriales;*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :*

- **APPROUVE** le versement d'une avance remboursable du budget principal de la commune au profit du budget annexe de l'école de voile pour un montant maximal de 20 000 €,

- **AUTORISE** le maire à effectuer les demandes de mouvements financiers (avances et remboursements par le Comptable public),
- **PRECISE** que le solde de cette avance devra être à zéro de part et d'autre au 31 décembre de l'année en cours.

## 8. Vote du budget primitif 2018 – budget principal de la commune

Présents : 12		Votants : 15	
POUR : 14	CONTRE : /	ABSTENTION : 1 (J-L Le Brigand par pouvoir)	

Rapporteur : Pierrick CARDINAL

Le budget primitif s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 2 690 302,59 € et en section d'investissement à la somme de 1 452 941,64 € dont un virement de la section de fonctionnement de 277 200 €.

Pour rappel, le budget de la commune est prévu et exécuté avec des montants TTC, contrairement aux budgets annexes.

Comme l'année dernière, l'adoption du budget se déroule dans un cadre financier contraint :

- Baisse des dotations de l'Etat
- Non augmentation des taux d'imposition, conformément aux engagements électoraux
- Priorité au remboursement des emprunts en cours
- Obligation de faire des économies de fonctionnement pour dégager de l'autofinancement permettant d'investir.

- Section de fonctionnement :

Concernant les dépenses, celles-ci seront maîtrisées. Un accent particulier est mis sur la voirie (100 K€).

<i>Chiffres en K€</i>	BP 2017	CA 2017	BP 2018
CHARGES A CARACTERE GENERAL	623	620	692
Achats	219	216	217
Services extérieurs	268	261	328
<i>dont entretien de voiries et réseaux divers</i>	54	52	123
Autres services extérieurs	137	133	137
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (hors remplacements)	1 155	1 151	1 170
AUTRES CHARGES	160	179	132
CHARGES FINANCIERES	52	52	48
<b>DEPENSES REELLES TOTALES</b>	<b>1 990</b>	<b>2 002</b>	<b>2 042</b>

Concernant les recettes, les dotations de l'Etat continuent de se réduire :

DGF	2015	2016	2017	2018
Montant	449 915 €	359 793 €	330 777 €	320 000 €
Variation N / N-1 (en %)	-10%	-20%	-8%	-3%
Variation N / N-1 (en €)	-51 229 €	-90 122 €	-29 016 €	-10 777 €

L'arbitrage des dépenses et des recettes doit prendre en compte ce contexte.

- Section d'investissement

Les opérations suivantes : Réserve foncière pour le passage Tabarly, Réserve Naturelle Régionale, Accessibilité des bâtiments communaux, Mairie, Ecole, Aménagement place du village, Micro-crèche, VRD 2016, Services techniques 2016, Equipements des services 2017, VRD 2017, Bâtiments 2017 sont reportées sur le budget 2018 afin de solder les engagements pris antérieurement.

De nouveaux investissements sont également prévus cette année :

#### EQUIPEMENTS DES SERVICES

➤ Opération 18003 – Equipements des services 2018

- Equipements des services techniques : 46 620 €
- Matériel pour les festivités : 4 150 €
- Matériel informatique : 29 250 €
- Equipements Pôle Enfance : 9 660 €
- Equipements Ecole : 1 500 €
- Equipements SNSM : 1 900 €
- Equipements des plages : 6 000 €
- Accessibilité Mairie : 3 510 €

#### VOIRIE

➤ Opération 15008 – Aménagement place du village

En dépenses, une enveloppe de 170 456 € est inscrite comprenant l'éclairage de la Place du village et une nouvelle tranche de travaux.

En recettes, sont prévus les soldes de subvention (fonds LEADER, Etat et Conseil régional), à hauteur de 151 069€.

➤ Opération 18002 – VRD 2018

En dépenses, une enveloppe de 173 059 € est inscrite, comprenant principalement l'effacement des réseaux Route de la Pointe St-Gildas, l'aménagement de l'entrée de la ville rue de la Prée, l'aménagement de la signalétique communale et divers mobiliers urbains.

## BATIMENTS

### ➤ Opération 17003 – Bâtiments 2017

Une enveloppe de 90 000 € est inscrite pour une 3<sup>ème</sup> tranche de travaux à l'école et la microcrèche. Les soldes de subventions de la part de l'Etat, la Région et le PETR sont également prévus en recettes (94 200 €).

### ➤ Opération 18001 – Bâtiments 2018

Une enveloppe globale de 126 180 € est inscrite pour les aménagements suivants :

- construction d'un bâtiment municipal destiné au service Animations et aux associations
- réfection de la toiture de l'Espace culturel et la réhausse du mur extérieur
- réfection du bâtiment derrière la salle multisports
- restauration du tableau de la chapelle (subventionnée à hauteur de 3 000 €)
- création d'une rampe d'accès à la chapelle
- aménagement des vestiaires des services techniques
- insonorisation de la salle d'exposition jouxtant le cinéma
- acquisition d'un appenti extérieur à la salle René Deffain

## DIVERS

### ➤ Opération 18004 – Conseil municipal des enfants

Il est prévu une enveloppe de 3 000 €.

### ➤ Opération 18005 – Réserves foncières

Il est prévu une enveloppe de 10 000 €.

### ➤ Opération 18006 – Etudes

Il est prévu une enveloppe de 5 000 €.

*La commission des Finances du 9 mars 2018 et le Bureau du 23 mars 2018 ont émis un avis favorable à l'unanimité.*

### Délibération adoptée

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-1 et L2312-1,*

*Vu la délibération du 30 mars 2018 approuvant le compte administratif 2017 pour le budget général,*

*Vu la délibération du 30 mars 2018 approuvant l'affectation des résultats 2017 en 2018,*

*Vu l'avis favorable de la Commission finances du 9 mars 2018,*

*Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1er janvier 2018 ;*

*Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs saisonniers de la collectivité pour la saison estivale 2018 ;*

*Après présentation du projet de budget primitif 2018 ;*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :*

*- ADOPTE le budget primitif 2018 pour le budget principal de la commune, par chapitres en fonctionnement et par chapitres et opérations en investissement, décomposés comme suit :*

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Budget 2018	
Chapitre	Intitulé	BP	%
013	ATTENUATION DE CHARGES	0,00 €	0,00%
70	PRODUITS DIVERS	94 400,00 €	3,51%
73	IMPOTS ET TAXES	1 928 300,00 €	71,68%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	610 400,00 €	22,69%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTES	25 800,00 €	0,96%
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00 €	0,00%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	0,00%
	<b>RECETTES REELLES TOTALES</b>	<b>2 658 900,00 €</b>	<b>98,83%</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	172,00 €	0,01%
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	31 230,59 €	1,16%
	<b>RECETTES D'ORDRE TOTALES</b>	<b>31 402,59 €</b>	<b>1,17%</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 690 302,59 €</b>	<b>100,00%</b>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Budget 2018	
Chapitre	Intitulé	BP	%
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	691 750,00 €	25,71%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 170 000,00 €	43,49%
014	ATTENUATION DE RECETTES	287 000,00 €	10,67%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	132 400,00 €	4,92%
66	CHARGES FINANCIERES	48 000,00 €	1,78%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00 €	0,02%
	<b>DEPENSES REELLES TOTALES</b>	<b>2 329 650,00 €</b>	<b>86,59%</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	54 435,00 €	2,02%
022	DEPENSES IMPREVUES	29 017,59 €	1,08%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	277 200,00 €	
	<b>DEPENSES D'ORDRE TOTALES</b>	<b>360 652,59 €</b>	<b>13,41%</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 690 302,59 €</b>	<b>100,00%</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Intitulé	Budget 2018		
	Report	BP+DM	Proposition Vote
<b>DEPENSES</b>			
<b>OPERATIONS REELLES</b>			
Remboursement du capital		212 000,00	212 000,00
Avance remboursable à l'EDV		20 000,00	20 000,00
Avance remboursable au Port		35 000,00	35 000,00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>267 000,00</b>	<b>267 000,00</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
Solde de la sec. d'inv. reporté (déficit)		20 095,64	20 095,64
Annul amortisst antérieurs tvx EP		172,00	172,00
Ecritures transfert tvx EP (part cnale)		22 861,00	22 861,00
Ecritures transfert tvx EP (part SYDELA)		24 554,00	24 554,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>0,00</b>	<b>67 682,64</b>	<b>67 682,64</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>334 682,64</b>	<b>334 682,64</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>OPERATIONS REELLES</b>			
FCTVA		90 000,00	90 000,00
TVA remboursée par SYDELA		40 000,00	40 000,00
Taxe d'aménagement		85 000,00	85 000,00
Excédent de fonctionnement capitalisé		334 950,64	334 950,64
Avance remboursable à l'EDV		20 000,00	20 000,00
Avance remboursable au Port		35 000,00	35 000,00
Transfert échéances annuelles d'emprunt Photovoltaïques (capital)		2 700,00	2 700,00
<b>PRODUITS DE CESSION</b>			
Vente véhicule ST		800,00	800,00
Vente bateau Equipe		450,00	450,00
Vente tondeuses		7 000,00	7 000,00
Vente Micro-tracteur		6 500,00	6 500,00
Vente terrains ZA		105 770,00	105 770,00
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>728 170,64</b>	<b>728 170,64</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
Vir. de la section de fonct.		277 200,00	277 200,00
Ecritures transfert tvx EP (part cnale)		22 861,00	22 861,00
Ecritures transfert tvx EP (part SYDELA)		24 554,00	24 554,00
Amortisst étude PLU		11 041,00	11 041,00
Amortisst extension réseaux élec. (participation SYDELA)		725,00	725,00
Amortisst extension réseaux élec. (participation SYDELA)		6 248,00	6 248,00
Amortisst extension réseaux élec. (participation SYDELA)		9 229,00	9 229,00
Amortisst subv Centre nautique		4 000,00	4 000,00

Amortisst extension réseaux tél. (participation FT)		11 560,00	11 560,00
Amortisst logiciel		11 632,00	11 632,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>0,00</b>	<b>379 050,00</b>	<b>379 050,00</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>1 107 220,64</b>	<b>1 107 220,64</b>
<b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>772 538,00</b>	<b>772 538,00</b>

13001- Eclairage public	Report	BP+DM	Proposition Vote
TOTAL DEPENSES	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES	0,00	27 515,00	27 515,00
<b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>27 515,00</b>	<b>27 515,00</b>

13004 - Aménagement foncier passage TABARLY	Report	BP+DM	Proposition Vote
TOTAL DEPENSES	108 100,00	38 000,00	146 100,00
TOTAL RECETTES	0,00	0,00	0,00
<b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>	<b>-108 100,00</b>	<b>-38 000,00</b>	<b>-146 100,00</b>

14006 - Réserve Naturelle Régionale	Report	BP+DM	Proposition Vote
TOTAL DEPENSES	2 638,00	3 250,00	5 888,00
TOTAL RECETTES	14 688,00	1 444,00	16 132,00
<b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>	<b>12 050,00</b>	<b>-1 806,00</b>	<b>10 244,00</b>

14011 - Accessibilité des bâtiments communaux	Report	BP+DM	Proposition Vote
TOTAL DEPENSES	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES	5 387,00	0,00	5 387,00
<b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>	<b>5 387,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 387,00</b>

15001 - Mairie	Report	BP+DM	Proposition Vote
TOTAL DEPENSES	310,00	0,00	310,00
TOTAL RECETTES	0,00	0,00	0,00
<b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>	<b>-310,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-310,00</b>

15004 - VRD	Report	BP+DM	Proposition Vote
TOTAL DEPENSES	0,00	1 718,00	1 718,00
TOTAL RECETTES	0,00	1 718,00	1 718,00
<b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

15006 - Ecole	Report	BP+DM	Proposition Vote
TOTAL DEPENSES	2 200,00	0,00	2 200,00
TOTAL RECETTES	1 876,00	124,00	2 000,00
<b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>	<b>-324,00</b>	<b>124,00</b>	<b>-200,00</b>

15008 - Aménagement Place du village	Report	BP+DM	Proposition Vote
TOTAL DEPENSES	106 540,00	170 456,00	276 996,00
TOTAL RECETTES	37 000,00	151 069,00	188 069,00
<b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>	<b>-69 540,00</b>	<b>-19 387,00</b>	<b>-88 927,00</b>

16001- Microcrèche	Report	BP+DM	Proposition Vote
TOTAL DEPENSES	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES	800,00	0,00	800,00
<b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>	<b>800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>800,00</b>

16004- VRD	Report	BP+DM	Proposition Vote
TOTAL DEPENSES	68 070,00	0,00	68 070,00
TOTAL RECETTES	0,00	0,00	0,00
<b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>	<b>-68 070,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-68 070,00</b>

16005- Services techniques 2016	Report	BP+DM	Proposition Vote
TOTAL DEPENSES	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES	6 900,00	0,00	6 900,00
<b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>	<b>6 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 900,00</b>

17001- Equipements des services 2017	Report	BP+DM	Proposition Vote
TOTAL DEPENSES	21 677,00	0,00	21 677,00
TOTAL RECETTES	0,00	0,00	0,00
<b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>	<b>-21 677,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-21 677,00</b>

17002- VRD 2017	Report	BP+DM	Proposition Vote
TOTAL DEPENSES	16 701,00	0,00	16 701,00
TOTAL RECETTES	0,00	0,00	0,00
<b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>	<b>-16 701,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-16 701,00</b>

17003- Bâtiments 2017	Report	BP+DM	Proposition Vote
TOTAL DEPENSES	55 270,00	90 000,00	145 270,00
TOTAL RECETTES	0,00	94 200,00	94 200,00
<b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>	<b>-55 270,00</b>	<b>4 200,00</b>	<b>-51 070,00</b>

18001- Bâtiments 2018	Report	BP+DM	Proposition Vote
TOTAL DEPENSES	0,00	126 180,00	126 180,00
TOTAL RECETTES	0,00	3 000,00	3 000,00
<b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>-123 180,00</b>	<b>-123 180,00</b>



18002- VRD 2018	Report	BP+DM	Proposition Vote
TOTAL DEPENSES	0,00	173 059,00	173 059,00
TOTAL RECETTES	0,00	0,00	0,00
<b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>-173 059,00</b>	<b>-173 059,00</b>

18003- Equipements des services	Report	BP+DM	Proposition Vote
TOTAL DEPENSES	0,00	116 090,00	116 090,00
TOTAL RECETTES	0,00	0,00	0,00
<b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>-116 090,00</b>	<b>-116 090,00</b>

18004- Conseil municipal des enfants	Report	BP+DM	Proposition Vote
TOTAL DEPENSES	0,00	3 000,00	3 000,00
TOTAL RECETTES	0,00	0,00	0,00
<b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 000,00</b>	<b>-3 000,00</b>

18005- Réserves foncières	Report	BP+DM	Proposition Vote
TOTAL DEPENSES	0,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL RECETTES	0,00	0,00	0,00
<b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>-10 000,00</b>	<b>-10 000,00</b>

18006- Etudes	Report	BP+DM	Proposition Vote
TOTAL DEPENSES	0,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL RECETTES	0,00	0,00	0,00
<b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 000,00</b>	<b>-5 000,00</b>

TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	381 506,00	1 003 753,00	1 385 259,00
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	66 651,00	1 007 240,64	1 073 891,64
<b>SOLDE REEL</b>	<b>-314 855,00</b>	<b>3 487,64</b>	<b>-311 367,36</b>

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	381 506,00	1 071 435,64	1 452 941,64
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	66 651,00	1 386 290,64	1 452 941,64
<b>SOLDE CUMULE</b>	<b>-314 855,00</b>	<b>314 855,00</b>	<b>0,00</b>

**- ADOPTE le tableau des effectifs proposé ci-dessous qui prendra effet à compter du 1er janvier 2018.**

TITULAIRES	CAT.	EFFECTIFS			PRECISIONS
		NB DE POSTES	NB D'AGENTS	NB D'ETP	
		31	30	27,2774	
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>9</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	
Attaché territorial principal	A	1	1	1	1 TC
Rédacteur territorial principal 1ère classe	B	1	1	1	1 TC
Rédacteur territorial	B	1	1	1	1 TC
Adjoint administratif territorial principal 2ème classe	C	2	1	1	1 TC 1 TC en disponibilité
Adjoint administratif territorial	C	4	4	4	4 TC
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	
Brigadier-Chef Principal	C	1	1	1	1 TC
<b>FILIERE SPORTIVE</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>FILIERE SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	
Educateur principal de jeunes enfants	B	1	1	1	1 TC
ATSEM principal 2ème classe	C	1	1	1	1 TC
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>15</b>	<b>15</b>	<b>12,8774</b>	
Technicien principal 1ère classe	B	1	0	0	1 TC en disponibilité
Technicien	B	2	2	2	2 TC
Agent de maîtrise	C	1	1	0,87	1 TNC (86,71%)
Adjoint technique territorial principal 2ème classe	C	4	4	4	4 TC
Adjoint technique territorial	C	7	8	6,01	3 TC 5 TNC (88,47%, 85,72%, 60% et 52,26%, 14,29%)
<b>FILIERE ANIMATION</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	<b>3,4</b>	
Adjoint d'animation territorial	C	4	4	3,4	1 TC 3 TNC (80%, 80%, 80%)
NON TITULAIRES	CAT.	EFFECTIFS			PRECISIONS
		NB DE POSTES	NB D'AGENTS	NB D'ETP	
		2	1	1	
Educateur territorial des activités physiques et sportives	B	1	0	0	
Apprenti		1	1	1	1 TC en apprentissage

SAISONNIERS	CAT.	EFFECTIFS			PRECISIONS
		NB DE POSTES	NB D'AGENTS	NB D'ETP	
		16	16	3,93	
Opérateur des APS (Ecole de voile)	C	2	2	0,58	1 TC pour 5 mois + 1 TC pour 2 mois
Adjoint technique territorial (Capitainerie)	C	3	3	1,17	1 TC pour 9 mois + 1 TC pour 3 mois + 1 TC pour 2 mois
Adjoint technique territorial (Police municipale)	C	1	1	0,17	1 TC pour 2 mois
Adjoint technique territorial (Festivités)	C	2	2	0,67	1 TC pour 6 mois + 1 TC pour 2 mois
Adjoint technique territorial (Services techniques)	C	1	1	0,17	1 TC pour 2 mois
Opérateur des APS (Chef de poste SNSM)	C	3	3	0,5	3 TC pour 2 mois
Opérateur des APS (Adjoint chef de poste SNSM)	C	1	1	0,17	1 TC pour 2 mois
Opérateur des APS (Sauveteur SNSM)	C	3	3	0,5	3 TC pour 2 mois

### 9. Approbation du compte de gestion 2017 – budget annexe du lotissement du Bois Roux

Présents : 12	Votants : 15	
POUR : 15	CONTRE : /	ABSTENTION : /

Rapporteur : Pierrick CARDINAL

Conforme au compte administratif, le compte de gestion n'appelle aucune observation de la part de la trésorerie de Pornic. Il fait apparaître les résultats de clôture effectivement arrêtés suivants :

Fonctionnement	Résultat de	10 073,46 €
Investissement	Résultat de	0,00 €

*La commission des Finances du 9 mars 2018 et le Bureau du 23 mars 2018 ont pris acte.*

#### Délibération adoptée

*Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par M. le Receveur municipal et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif.*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1612-12, L2121-31,*

*Vu l'avis de la commission finances du 9 mars 2018,*

*Considérant l'identité de valeur entre les écritures contenues dans ces documents ;*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :*

- PREND acte de l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017,*
- PREND acte de l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,*
- DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.*

## **10. Approbation du compte administratif 2017 – budget annexe du lotissement du Bois Roux**

Présents : 11	Votants : 14	
POUR : 14	CONTRE : /	ABSTENTION : /

Rapporteur : Pierrick CARDINAL

Les écritures du compte administratif conformes au compte de gestion établi par le receveur municipal, font apparaître le résultat suivant :

		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	(a)	1 118,42 €	134 756,00 €	135 874,42 €
Dépenses	(b)	0,00 €	1 118,42 €	1 118,42 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>(c) = (a) - (b)</b>	<b>1 118,42 €</b>	<b>133 637,58 €</b>	<b>134 756,00 €</b>
Résultat reporté N-1	(d)	-1 118,42 €	-123 564,12 €	-124 682,54 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>(e) = (c) + (d)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 073,46 €</b>	<b>10 073,46 €</b>

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'adopter le compte administratif 2017 du budget annexe du lotissement du Bois Roux

Il est précisé que l'excédent de 10 073,46 € sera repris au budget primitif 2018 de la commune et que le budget annexe du Bois Roux est dissout au 31 décembre 2017.

*La commission des Finances du 9 mars 2018 et le Bureau du 23 mars 2018 ont émis un avis favorable à l'unanimité.*

### Délibération adoptée

*Après le départ de Monsieur le maire qui laisse la présidence de l'assemblée à Monsieur Pierrick CARDINAL, adjoint au maire, conformément au Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1612-12, L2121-31,*

*Vu le budget primitif adopté le 31 mars 2017 ;*

*Vu l'avis de la commission finances du 9 mars 2018,*

*Considérant que le compte de gestion produit par le receveur municipal pour l'exercice 2017 a été approuvé ce jour ;*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :*

*- ADOPTE le compte administratif du budget annexe du lotissement du Bois Roux, pour l'exercice 2017, arrêté comme suit :*

		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	(a)	1 118,42 €	134 756,00 €	135 874,42 €
Dépenses	(b)	0,00 €	1 118,42 €	1 118,42 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>(c) = (a) - (b)</b>	<b>1 118,42 €</b>	<b>133 637,58 €</b>	<b>134 756,00 €</b>
Résultat reporté N-1	(d)	-1 118,42 €	-123 564,12 €	-124 682,54 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>(e) = (c) + (d)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 073,46 €</b>	<b>10 073,46 €</b>

*- PRECISE que l'excédent de 10 073,46 € est repris au budget primitif 2018 de la commune et que le budget annexe du Bois Roux est dissout au 31 décembre 2017.*

**11. Approbation du compte de gestion 2017 – budget annexe des panneaux photovoltaïques**

Présents : 12	Votants : 15	
POUR : 15	CONTRE : /	ABSTENTION : /

Rapporteur : Pierrick CARDINAL

Conforme au compte administratif, le compte de gestion n'appelle aucune observation de la part de la trésorerie de Pornic. Il fait apparaître les résultats de clôture effectivement arrêtés suivants :

Fonctionnement	Résultat de	5 233,05 €
Investissement	Résultat de	27 860,65 €

*La commission des Finances du 9 mars 2018 et le Bureau du 23 mars 2018 ont pris acte.*

Délibération adoptée

*Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par M. le Receveur municipal et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif.*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1612-12, L2121-31,*

*Vu l'avis de la commission finances du 9 mars 2018,*

*Considérant l'identité de valeur entre les écritures contenues dans ces documents ;*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :*

*- PREND acte de l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017,*  
*- PREND acte de l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,*

*- DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.*

-----

## 12. Approbation du compte administratif 2017 – budget annexe des panneaux photovoltaïques

Présents : 11		Votants : 14	
POUR : 14	CONTRE : /	ABSTENTION : /	

Rapporteur : Pierrick CARDINAL

Les écritures du compte administratif conformes au compte de gestion établi par le receveur municipal, font apparaître le résultat suivant :

		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	(a)	10 034,80 €	13 716,58 €	23 751,38 €
Dépenses	(b)	5 203,24 €	12 987,51 €	18 190,75 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>(c) = (a) - (b)</b>	<b>4 831,56 €</b>	<b>729,07 €</b>	<b>5 560,63 €</b>
Résultat reporté N-1	(d)	23 029,09 €	4 503,98 €	27 533,07 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>(e) = (c) + (d)</b>	<b>27 860,65 €</b>	<b>5 233,05 €</b>	<b>33 093,70 €</b>

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'adopter le compte administratif 2017 du budget annexe des panneaux photovoltaïques.

*La commission des Finances du 9 mars 2018 et le Bureau du 23 mars 2018 ont émis un avis favorable à l'unanimité.*

### Délibération adoptée

*Après le départ de Monsieur le maire qui laisse la présidence de l'assemblée à Monsieur Pierrick CARDINAL, adjoint au maire, conformément au Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1612-12, L2121-31,*

*Vu le budget primitif adopté le 31 mars 2017 ;*

*Vu l'avis de la commission finances du 9 mars 2018,*

*Considérant que le compte de gestion produit par le receveur municipal pour l'exercice 2017 a été approuvé ce jour ;*

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**- ADOPTE le compte administratif du budget annexe des panneaux photovoltaïques, pour l'exercice 2017, arrêté comme suit :**

		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	(a)	10 034,80 €	13 716,58 €	23 751,38 €
Dépenses	(b)	5 203,24 €	12 987,51 €	18 190,75 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>(c) = (a) - (b)</b>	<b>4 831,56 €</b>	<b>729,07 €</b>	<b>5 560,63 €</b>
Résultat reporté N-1	(d)	23 029,09 €	4 503,98 €	27 533,07 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>(e) = (c) + (d)</b>	<b>27 860,65 €</b>	<b>5 233,05 €</b>	<b>33 093,70 €</b>

### **13. Affectation des résultats 2017 – budget annexe des panneaux photovoltaïques**

Présents : 12	Votants : 15	
POUR : 15	CONTRE : /	ABSTENTION : /

Rapporteur : Pierrick CARDINAL

Il est rappelé les éléments constatés au compte administratif 2017 :

- En investissement ..... + 27 860,65 €
- En fonctionnement ..... + 5 233,05 €

Il est proposé d'inscrire les excédents de fonctionnement et d'investissement sur chacune de leur section respective :

- Résultat d'investissement reporté (001) ..... + 27 860,65 €
- Résultat de fonctionnement reporté (002) ..... + 5 233,05 €

**La commission des Finances du 9 mars 2018 et le Bureau du 23 mars 2018 ont émis un avis favorable à l'unanimité.**

Délibération adoptée

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-5,**

**Vu l'avis de la commission finances du 9 mars 2018,**

**Vu le compte de gestion du receveur,**

**Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 du budget annexe des panneaux photovoltaïques,**

**Constatant que le compte administratif présente un résultat de clôture :**

- **Résultat de fonctionnement + 5 233,05 €**
- **Résultat d'investissement + 27 860,65 €**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**- DECIDE d'affecter le résultat du CA 2017 de la façon suivante :**

- Résultat d'investissement reporté (001) ..... + 27 860,65 €**
- Résultat de fonctionnement reporté (002) ..... + 5 233,05 €**

#### 14. Vote du budget primitif 2018 – budget annexe des panneaux photovoltaïques

Présents : 12	Votants : 15	
POUR : 15	CONTRE : /	ABSTENTION : /

Rapporteur : Pierrick CARDINAL

Le budget primitif s'équilibre en section d'exploitation à la somme de 18 716,05 € et en section d'investissement à la somme de 37 895,65 €.

En fonctionnement, le budget prévoit en recettes la vente d'électricité à ERDF (11 000 €). Il intègre en dépenses le remboursement des frais de personnel au budget principal (1 800 €), celui des intérêts d'emprunt pour l'année en cours (1 100 €), une enveloppe de 5 000 € pour des études quant à l'installation de nouveaux panneaux sur d'autres bâtiments communaux, ainsi qu'une provision pour le nettoyage des panneaux de la mairie.

En investissement, le budget prévoit le remboursement de l'annuité du capital d'emprunt (2.800 €).

Pour rappel, le budget annexe des panneaux photovoltaïques est prévu et réalisé en TTC.

*La commission des Finances du 9 mars 2018 et le Bureau du 23 mars 2018 ont émis un avis favorable à l'unanimité.*

#### Délibération adoptée

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-1 et L2312-1,*

*Vu la délibération du 30 mars 2018 approuvant le compte administratif 2017 pour le budget annexe des panneaux photovoltaïques,*

*Vu la délibération du 30 mars 2018 approuvant l'affectation des résultats 2017 en 2018,*

*Vu l'avis favorable de la Commission finances du 9 mars 2018,*

*Après présentation du projet de budget primitif 2018 ;*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :*

*- ADOPTE le budget primitif 2018 pour le budget annexe des panneaux photovoltaïques, par chapitres, décomposés comme suit :*

RECETTES D'EXPLOITATION		
Chapitre	Intitulé	Proposition BP 2018
002	Excédent antérieur reporté	5 233,05 €
70	Vente de produits, prestations de services	11 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 483,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>18 716,05 €</b>



**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chapitre	Intitulé	Proposition BP 2018
011	Charges à caractère général	5 781,05 €
012	Charges de personnel	1 800,00 €
66	Charges financières	1 100,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 035,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>18 716,05 €</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	Intitulé	Proposition BP 2018
001	Excédent antérieur reporté	27 860,65 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 035,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>37 895,65 €</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	Intitulé	Proposition BP 2018
16	Emprunts et dettes assimilés	2 800,00 €
21	Immobilisations corporelles	32 612,65 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 483,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>37 895,65 €</b>

**- PRECISE**, à la demande du Comptable public, que la part de l'emprunt liée à l'acquisition des panneaux photovoltaïques et transféré à ce budget annexe en 2012 s'élevait à 75 522,09 € (soit 11,32 % de l'emprunt initial pour les travaux de réhabilitation de la mairie) et qu'il convient d'appliquer ce même pourcentage pour le remboursement des échéances trimestrielles au budget principal.

-----

**15. Approbation du compte de gestion 2017 – budget annexe de l'Ecole de Voile**

Présents : 12		Votants : 15	
POUR : 15	CONTRE : /	ABSTENTION : /	

Rapporteur : Pierrick CARDINAL

Conforme au compte administratif, le compte de gestion n'appelle aucune observation de la part de la trésorerie de Pornic. Il fait apparaître les résultats de clôture effectivement arrêtés suivants :

Fonctionnement	Résultat de	3 905,91 €
Investissement	Résultat de	0,00 €

*La commission des Finances du 9 mars 2018 et le Bureau du 23 mars 2018 ont pris acte.*

Délibération adoptée

**Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par M. le Receveur municipal et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif.**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1612-12, L2121-31,*

*Vu l'avis de la commission finances du 9 mars 2018,*

*Considérant l'identité de valeur entre les écritures contenues dans ces documents ;*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :*

*- PREND acte de l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017,  
- PREND acte de l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,*

*- DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.*

## **16. Approbation du compte administratif 2017 – budget annexe de l'Ecole de Voile**

Présents : 11		Votants : 14	
POUR : 14	CONTRE : /	ABSTENTION : /	

Rapporteur : Pierrick CARDINAL

Les écritures du compte administratif conformes au compte de gestion établi par le receveur municipal, font apparaître le résultat suivant :

		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	(a)	0,00 €	89 806,33 €	89 806,33 €
Dépenses	(b)	0,00 €	89 780,31 €	89 780,31 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>(c) = (a) - (b)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>26,02 €</b>	<b>26,02 €</b>
Résultat reporté N-1	(d)	0,00 €	3 879,89 €	3 879,89 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>(e) = (c) + (d)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 905,91 €</b>	<b>3 905,91 €</b>

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'adopter le compte administratif 2017 du budget annexe de l'école de voile.

*La commission des Finances du 9 mars 2018 et le Bureau du 23 mars 2018 ont émis un avis favorable à l'unanimité.*

### Délibération adoptée

*Après le départ de Monsieur le maire qui laisse la présidence de l'assemblée à Monsieur Pierrick CARDINAL, adjoint au maire, conformément au Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1612-12, L2121-31,*

*Vu le budget primitif adopté le 31 mars 2017 ;*

*Vu l'avis de la commission finances du 9 mars 2018,*

**Considérant que le compte de gestion produit par le receveur municipal pour l'exercice 2017 a été approuvé ce jour ;**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**- ADOPTE le compte administratif du budget annexe de l'école de voile, pour l'exercice 2017, arrêté comme suit :**

		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	(a)	0,00 €	89 806,33 €	89 806,33 €
Dépenses	(b)	0,00 €	89 780,31 €	89 780,31 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>(c) = (a) - (b)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>26,02 €</b>	<b>26,02 €</b>
Résultat reporté N-1	(d)	0,00 €	3 879,89 €	3 879,89 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>(e) = (c) + (d)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 905,91 €</b>	<b>3 905,91 €</b>

### **17. Affectation des résultats 2017 – budget annexe de l'Ecole de Voile**

Présents : 12		Votants : 15	
POUR : 15	CONTRE : /	ABSTENTION : /	

Rapporteur : Pierrick CARDINAL

Il est rappelé les éléments constatés au compte administratif 2017 :

- En investissement..... 0,00 €
- En fonctionnement ..... + 3 905,91 €

Il est proposé d'inscrire l'excédent de fonctionnement sur cette même section :

- Résultat d'investissement reporté (001)..... 0,00 €
- Résultat de fonctionnement reporté (002)..... + 3 905,91 €

**La commission des Finances du 9 mars 2018 et le Bureau du 23 mars 2018 ont émis un avis favorable à l'unanimité.**

#### Délibération adoptée

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-5,**

**Vu l'avis de la commission finances du 9 mars 2018,**

**Vu le compte de gestion du receveur,**

**Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 du budget annexe de l'école de voile,**

**Constatant que le compte administratif présente un résultat de clôture :**

- **Résultat de fonctionnement + 3 905,91 €**
- **Résultat d'investissement 0,00 €**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**- DECIDE d'affecter le résultat du CA 2017 de la façon suivante :**

- Résultat d'investissement reporté (001) ..... 0,00 €**
- Résultat de fonctionnement reporté (002)..... + 3 905,91 €**

## **18. Vote du budget primitif 2018 – budget annexe de l’Ecole de Voile**

Présents : 12	Votants : 15	
POUR : 15	CONTRE : /	ABSTENTION : /

Rapporteur : Pierrick CARDINAL

Le budget primitif s’équilibre à la somme de 93 305,91 € (section de fonctionnement) et 20 000 € en section d’investissement.

- Section d’exploitation (fonctionnement) :

Le budget prévoit des recettes de prestations de service (cours de voile et location de matériel) à hauteur de 84 800 € et les licences de voile pour 4 600 €. A ces recettes réelles, s’ajoute le montant de l’excédent d’exploitation dégagé en 2017 à hauteur de 3 905,91€.

En dépenses, les charges de gestion courante s’élèvent à 20 375 € et intègrent entre autres, les fournitures de petit équipement, la réparation de la flotte, les frais de télécommunications, les licences à la Fédération Française de Voile.

Les frais de personnel nécessaires au fonctionnement de l’école de voile, sont budgétés à hauteur de 67 800 €. Leur hausse en 2018 est liée au recrutement à l’année du responsable de l’école de voile et d’un apprenti.

Pour rappel, le budget annexe de l’école de voile est prévu et réalisé en HT.

- Section d’investissement :

Il est prévu une enveloppe de 20 000 € en dépenses et recettes pour l’avance remboursable au budget principal.

*La commission des Finances du 9 mars 2018 et le Bureau du 23 mars 2018 ont émis un avis favorable à l’unanimité.*

### Délibération adoptée

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-1 et L2312-1,*

*Vu la délibération du 30 mars 2018 approuvant le compte administratif 2017 pour le budget annexe de l’école de voile,*

*Vu la délibération du 30 mars 2018 approuvant l’affectation des résultats 2017 en 2018,*

*Vu l’avis favorable de la Commission finances du 9 mars 2018,*

*Après présentation du projet de budget primitif 2018 ;*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :*

*- ADOPTE le budget primitif 2018 pour le budget annexe de l’école de voile, par chapitres, décomposés comme suit :*

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chapitre	Intitulé	Proposition BP 2018
002	Excédent antérieur reporté	3 905,91 €
70	Vente de produits, prestations de service	84 800,00 €
75	Autres produits de gestion courante	4 600,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>93 305,91 €</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chapitre	Intitulé	Proposition BP 2018
011	Charges à caractère général	20 375,00 €
012	Charges de personnel	67 800,00 €
022	Dépenses imprévues	130,91 €
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>93 305,91 €</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	Intitulé	Proposition BP 2018
16	Emprunts et dettes assimilées	20 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>20 000,00 €</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	Intitulé	Proposition BP 2018
16	Emprunts et dettes assimilées	20 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>20 000,00 €</b>

-----

**19. Approbation du compte de gestion 2017 – budget annexe du Port de la Pointe St Gildas**

Présents : 12		Votants : 15	
POUR : 15	CONTRE : /	ABSTENTION : /	

Rapporteur : Pierrick CARDINAL

Conforme au compte administratif, le compte de gestion n'appelle aucune observation de la part de la trésorerie de Pornic. Il fait apparaître les résultats de clôture effectivement arrêtés suivants :

Fonctionnement	Résultat de	57 375,14 €
Investissement	Résultat de	-104 272,46 €

***La commission des Finances du 9 mars 2018 et le Bureau du 23 mars 2018 ont pris acte.***

## Délibération adoptée

*Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par M. le Receveur municipal et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif.*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1612-12, L2121-31,*

*Vu l'avis de la commission finances du 9 mars 2018,*

*Considérant l'identité de valeur entre les écritures contenues dans ces documents ;*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :*

- PREND acte de l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017,*
- PREND acte de l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,*
- DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.*

### 20. Approbation du compte administratif 2017 – budget annexe du Port de la Pointe St Gildas

Présents : 11	Votants : 14
POUR : 13	CONTRE : /
	ABSTENTION : 1 (J-L Le Brigand par pouvoir)

Rapporteur : Pierrick CARDINAL

Les écritures du compte administratif conformes au compte de gestion établi par le receveur municipal, font apparaître le résultat suivant :

		Investissement	Fonctionnement	Total
<b>Compte administratif - Compte de gestion</b>	Recettes (a)	285 087,62 €	310 457,58 €	595 545,20 €
	Dépenses (b)	533 913,64 €	314 831,08 €	848 744,72 €
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (c) = (a) - (b)</b>	<b>-248 826,02 €</b>	<b>-4 373,50 €</b>	<b>-253 199,52 €</b>
	Résultat reporté N-1 (d)	144 553,56 €	61 748,64 €	206 302,20 €
	<b>RESULTAT DE CLOTURE (e) = (c) + (d)</b>	<b>-104 272,46 €</b>	<b>57 375,14 €</b>	<b>-46 897,32 €</b>
Restes à réaliser (f)	22 014,00 €		22 014,00 €	
<b>RESULTATS DEFINITIFS (g) = (e) + (f)</b>	<b>-82 258,46 €</b>	<b>57 375,14 €</b>	<b>-24 883,32 €</b>	

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'adopter le compte administratif 2017 du budget annexe du port de la Pointe Saint-Gildas.

*La commission des Finances du 9 mars 2018 et le Bureau du 23 mars 2018 ont émis un avis favorable à l'unanimité.*

## Délibération adoptée

*Après le départ de Monsieur le maire qui laisse la présidence de l'assemblée à Monsieur Pierrick CARDINAL, adjoint au maire, conformément au Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1612-12, L2121-31,*

*Vu le budget primitif adopté le 31 mars 2017 ;*

*Vu l'avis de la commission finances du 9 mars 2018,*

*Considérant que le compte de gestion produit par le receveur municipal pour l'exercice 2017 a été approuvé ce jour ;*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :*

*- ADOPTE le compte administratif du budget annexe du port de la Pointe Saint-Gildas, pour l'exercice 2017, arrêté comme suit :*

		Investissement	Fonctionnement	Total
<b>Compte administratif</b>	Recettes (a)	285 087,62 €	310 457,58 €	595 545,20 €
	Dépenses (b)	533 913,64 €	314 831,08 €	848 744,72 €
	RESULTAT DE L'EXERCICE (c) = (a) - (b)	<b>-248 826,02 €</b>	<b>-4 373,50 €</b>	<b>-253 199,52 €</b>
	Résultat reporté N-1 (d)	144 553,56 €	61 748,64 €	206 302,20 €
	RESULTAT DE CLOTURE (e) = (c) + (d)	<b>-104 272,46 €</b>	<b>57 375,14 €</b>	<b>-46 897,32 €</b>
Restes à réaliser (f)	22 014,00 €		22 014,00 €	
<b>RESULTATS DEFINITIFS (g) = (e) + (f)</b>		<b>-82 258,46 €</b>	<b>57 375,14 €</b>	<b>-24 883,32 €</b>

### 21. Affectation des résultats 2017 – budget annexe du Port de la Pointe St Gildas

Présents : 12		Votants : 15	
POUR : 15	CONTRE : /	ABSTENTION : /	

Rapporteur : Pierrick CARDINAL

Il est rappelé les éléments constatés au compte administratif 2017 :

- En fonctionnement ..... + 57 375,14 €
- En investissement ..... - 104 272,46 €

Considérant que le solde des restes à réaliser est de ..... + 22 014,00 €

Le besoin de financement de la section d'investissement est donc ..... 82 258,46 €

Il est proposé d'affecter le résultat du CA 2017 de la façon suivante :

- Résultat d'investissement reporté (001)..... - 104 272,46 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) ..... + 57 375,14 €

*La commission des Finances du 9 mars 2018 et le Bureau du 23 mars 2018 ont émis un avis favorable à l'unanimité.*

## Délibération adoptée

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-5,  
Vu l'avis de la commission finances du 9 mars 2018,  
Vu le compte de gestion du receveur,*

*Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 du budget annexe du port de la Pointe Saint-Gildas,*

*Constatant que le compte administratif présente un résultat de clôture :*

*- En fonctionnement..... + 57 375,14 €  
- En investissement..... - 104 272,46 €*

*Considérant que le solde des restes à réaliser est de..... + 22 014,00 €*

*Le besoin de financement de la section d'investissement est donc ..... 82 258,46 €*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :*

*- DECIDE d'affecter le résultat du CA 2017 de la façon suivante :*

*Résultat d'investissement reporté (001) ..... - 104 272,46 €*

*Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) ..... + 57 375,14 €*

### 22. Vote du budget primitif 2018 – budget annexe du Port de la Pointe St Gildas

Présents : 12		Votants : 15	
POUR : 14	CONTRE : /	ABSTENTION : 1 (J-L Le Brigand par pouvoir)	

Rapporteur : Pierrick CARDINAL

Le budget primitif s'équilibre en section d'exploitation à la somme de 316 567,00 € et en section d'investissement à la somme de 256 861,46 € dont un virement de la section d'exploitation de 33 102,32 €.

Pour rappel, le budget annexe du port est prévu et réalisé en HT.

- Section d'exploitation (fonctionnement) :

Le budget intègre les recettes liées à l'encaissement des taxes d'amarrages, de grutages et de descentes (206 400€), le remboursement de frais divers à l'école de voile et la commune (9 640 €), ainsi que la dotation libre emploi du Conseil départemental, prévue dans le cadre du transfert de compétences (60.000€).

Pour ce qui est des dépenses, le budget du port prend en charge directement les frais de personnel du service (80 290€). Les charges de gestion courante sont en hausse par rapport à celles de 2017 (+36%) principalement en raison de l'externalisation de l'entretien du plan de mouillage, ainsi que le retrait des bouées arrière dans la partie embossage.

- Section d'investissement

Dans cette section, sont inscrites le remboursement du capital de l'emprunt pour le plan de mouillage, mais également les aménagements suivants:



- Restructuration du centre Nautique  
Il reste à régler un solde de 4 112 € en dépenses et percevoir 32 000 € en recettes.
- Installation d'un barrièrage et d'un totem à Carte bancaire pour l'accès au port  
(27 850 €)
- Création de 15 nouveaux corps-morts (4 100 €)

**La commission des Finances du 9 mars 2018 et le Bureau du 23 mars 2018 ont émis un avis favorable à l'unanimité.**

Délibération adoptée

***Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-1 et L2312-1,***

***Vu la délibération du 30 mars 2018 approuvant le compte administratif 2017 pour le budget annexe du port de la Pointe Saint Gildas,***

***Vu la délibération du 30 mars 2018 approuvant l'affectation des résultats 2017 en 2018,***

***Vu l'avis favorable de la Commission finances du 9 mars 2018,***

***Après présentation du projet de budget primitif 2018 ;***

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :***

***- ADOPTE le budget primitif 2018 pour le budget annexe du port de la Pointe Saint Gildas, par chapitres, décomposés comme suit :***

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chapitre	Intitulé	Reports	Propositions nouvelles	Proposition BP 2018
70	Ventes de prestations de services		9 640,00 €	9 640,00 €
75	Autres produits de gestion courante		206 400,00 €	206 400,00 €
77	Produits exceptionnels		60 000,00 €	60 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		40 527,00 €	40 527,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>	<b>316 567,00 €</b>	<b>316 567,00 €</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chapitre	Intitulé	Reports	Propositions nouvelles	Proposition BP 2018
011	Charges à caractère général		102 090,68 €	102 090,68 €
012	Charges de personnel		80 290,00 €	80 290,00 €
65	Autres charges de gestion courante		3,00 €	3,00 €
66	Charges financières		1 630,00 €	1 630,00 €
67	Charges exceptionnelles		67,00 €	67,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		99 384,00 €	99 384,00 €
023	Autofi. compl. section d'invest.		33 102,32 €	33 102,32 €
	<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>	<b>316 567,00 €</b>	<b>316 567,00 €</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	Intitulé	Reports	Propositions nouvelles	Proposition BP 2018
10	Excédent de fonctionnement capitalisé		57 375,14 €	57 375,14 €
13	Subventions d'investissement	32 000,00 €	- €	32 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées		35 000,00 €	35 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		99 384,00 €	99 384,00 €
021	Autofi. compl. section d'invest.		33 102,32 €	33 102,32 €
	<b>TOTAL</b>	<b>32 000,00 €</b>	<b>224 861,46 €</b>	<b>256 861,46 €</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	Intitulé	Reports	Propositions nouvelles	Proposition BP 2018
001	Déficit antérieur d'invest. reporté		104 272,46 €	104 272,46 €
16	Emprunts et dettes assimilés		76 000,00 €	76 000,00 €
21	Immobilisations corporelles		31 950,00 €	31 950,00 €
23	Immobilisations en cours	9 986,00 €	5 874,00 €	4 112,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		40 527,00 €	40 527,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>9 986,00 €</b>	<b>246 875,46 €</b>	<b>256 861,46 €</b>

-----

**23. Demande de subvention pour le projet de rénovation de l'école (3ème tranche)**

Présents : 12		Votants : 15	
POUR : 15	CONTRE : /	ABSTENTION : /	

Rapporteur : Brigitte BREDELOUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de rénovation de l'école de Préfailles engagé depuis 2016. Une 3<sup>ème</sup> tranche de travaux est programmée pour 2018.

Les travaux envisagés seraient les suivants :

- reprise des salles de classe de la maternelle et de la salle de la bibliothèque
- peinture des classes et couloirs
- faux plafonds / cloisons
- ventilation

Il convient également d'ajouter le coût de maîtrise d'œuvre (8% du coût des travaux).

Le montant estimatif est de 75 000 € HT.

Monsieur le Maire propose au préalable de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – année 2018 – volet Grande priorité. Le taux de l'aide sollicitée est de 30 %, soit 22 500 €.

***Le Bureau du 23 mars 2018 a émis un avis favorable à l'unanimité.***

Délibération adoptée

***Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,***

*Vu l'avis favorable du bureau du 23 mars 2018,*

*Considérant le projet de rénovation de l'école de Préfailles - 3ème tranche de travaux,*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :*

- **APPROUVE** le projet de de rénovation de l'école de Préfailles (3ème tranche de travaux), tel que présenté, pour un montant estimé à 75 000 € HT,
- **INDIQUE** que ce projet sera inscrit au Budget Primitif 2018,
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – année 2018 – volet Grande priorité,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

-----  
**Affaires générales**

**24. Convention « Conseil en énergie partagé » avec le Sydela**

Présents : 12	Votants : 15	
POUR : 15	CONTRE : /	ABSTENTION : /

Rapporteur : Jean-François DUPIN

Dans le contexte actuel de lutte contre le changement climatique, de raréfaction des ressources et d'augmentation des coûts énergétiques, le SYDELA a souhaité s'engager auprès de ses collectivités adhérentes afin de les accompagner à la mise en place d'une politique énergétique performante et ainsi maîtriser leurs consommations, leurs dépenses et diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dans le cadre de ses actions pour la Transition Énergétique, le SYDELA propose aux collectivités de bénéficier du dispositif « Conseil en Énergie Partagé » (CEP). Les collectivités qui en feront la demande auront à leur disposition un « conseiller énergie » en temps partagé, mutualisé sur le territoire. Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

Conformément à la délibération du comité syndical n°2017-34 du 6 juillet 2017, le coût de cette adhésion est de 0,40 € par habitant et par an, le recensement de la population totale étant fixé selon les données de l'INSEE au 1er janvier de l'année en cours. La durée de la convention a été fixée à trois années.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour bénéficier de ce dispositif CEP.

*Le Bureau du 16 mars 2018 a émis un avis favorable à l'unanimité.*

Délibération adoptée

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :*

- d'ADHERER au dispositif « Conseil en Energie Partagé » du SYDELA pour une durée de 3 ans ;
- d'AUTORISER le Maire à signer avec le SYDELA la convention définissant les modalités de la mise en œuvre du CEP.

-----

**25. Marché public de fournitures administratives : convention de groupement de commandes entre La Plaine sur Mer, Préfailles et St Michel Chef Chef**

Présents : 12		Votants : 15	
POUR : 15	CONTRE : /	ABSTENTION : /	

Rapporteur : Claude CAUDAL

Les communes de La Plaine sur Mer, Préfailles et Saint Michel Chef Chef achètent tous les ans des fournitures de bureau. Afin d'optimiser les prix et le service du fournisseur, les trois communes proposent de constituer un groupement de commandes.

Le projet de la convention de groupement de commandes est joint en annexe.

Délibération adoptée

*Vu le Code général des Collectivités territoriales ;*

*Vu le Code l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ;*

*Vu la convention constitutive de groupement jointe en annexe ;*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :*

- d'APPROUVER la convention relative à ce groupement de commandes pour les fournitures de bureau annexée à la présente délibération ;
- d'AUTORISER l'adhésion de la Ville au groupement de commandes ayant pour objet la commande de fournitures de bureau ;
- d'AUTORISER le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention de groupement.

-----

**Questions et informations diverses**

• **Commission extra-municipale « résidence seniors »**

M. Caudal informe qu'une commission va être créée pour travailler sur le thème « résidence seniors », suite à l'enquête réalisée auprès des habitants en 2017. Elle sera composée des membres de la commission urbanisme, du CCAS, des associations et de professionnels médicaux et para-médicaux. Une 1<sup>ère</sup> réunion sera programmée fin avril 2018.

- **Informations relatives à la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »**

M. Caudal rend compte du conseil communautaire qui s'est déroulé jeudi 29 mars 2018. Celui-ci était consacré au vote des différents budgets.

Il ajoute que les élus ont décidé de ne pas augmenter les taux de fiscalité pour 2018.

- **Calendrier des conseils communautaires de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »**

Prochains conseils communautaires :

Jeudi 28 juin 2018 à 19h30 à Pornic

Jeudi 20 septembre 2018 à 19h30 à Pornic

Jeudi 29 novembre 2018 à 19h30 à Pornic

- **Calendrier des conseils municipaux**

Prochains conseils municipaux :

Vendredi 29 juin 2018 à 19h

Vendredi 21 septembre 2018 à 19h

Vendredi 26 octobre 2018 à 19h

Vendredi 7 décembre 2018 à 19h

-----  
**Séance levée à 20h45**

**Date d'affichage : 05/04/2018**

**Le secrétaire de séance,**



**Le Maire,**



Claude CAUDAL

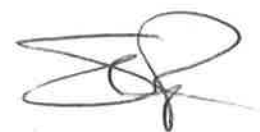
Pierrick CARDINAL

Liliane SAGER

Jean-François DUPIN

Brigitte BREDELOUX

Sébastien POSTLETHWAITE



Yannick LEMINOUX

Gilles CABALLERO

Maryse ODION

Dominique SIMON

Freddy BALOSSINI

Emilie EVERAERT-  
CHARPENTIER

*Excusé*

*Excusée*

Jean Luc LE BRIGAND

Frédérique FEVE

Nicolas PACAUD

*Excusé*